

Corrigé bac HGGSP 2026 Métropole, jour 2, sujet ME2

Proposition de corrigé - non officielle. Bac général, spécialité HGGSP, session 2026 Métropole, jour 2, sujet ME2 (26-HGGSPJ2ME2). À l'épreuve, une dissertation est à choisir et l'étude critique reste obligatoire.

[Sujet officiel](#) · [Annales de ce concours ou examen](#)

Dissertation 1 - L'État, seul acteur de la protection de l'environnement ?

Problématique

L'État peut légiférer et financer, mais les atteintes aux milieux dépassent ses frontières et impliquent de nombreux usages. Comment son rôle se combine-t-il avec celui des autres acteurs ?

I. Un acteur doté de moyens décisifs

L'État fixe des règles, contrôle leur application et peut sanctionner. Il finance des infrastructures, organise la fiscalité et définit des espaces protégés. Ses choix énergétiques, agricoles ou de transport ont des conséquences environnementales de grande ampleur.

L'histoire américaine fournit un cas précis : la création de l'EPA en 1970 rassemble des compétences fédérales pour surveiller et encadrer les pollutions. La pression des mobilisations et les alertes scientifiques contribuent à cette réforme ; l'État transforme ainsi une inquiétude publique en capacité administrative. L'existence d'une agence ne garantit toutefois ni des moyens constants ni l'absence de conflits avec les activités économiques.

Son rôle est aussi international : il négocie des accords et engage des moyens. Mais une signature ne garantit pas l'application, et les politiques sectorielles peuvent se contredire. L'État peut simultanément protéger un milieu et soutenir une activité qui le dégrade.

II. Des acteurs scientifiques, économiques et civils indispensables

Les chercheurs établissent des connaissances et des alertes. Le GIEC synthétise les travaux scientifiques sur le climat ; il n'impose pas lui-même des lois. Les associations informent, mobilisent et peuvent utiliser les voies judiciaires. Les habitants possèdent des expériences locales qui éclairent les décisions.

Les entreprises transforment les techniques et les chaînes de production, mais leurs engagements doivent être évalués sur des effets réels plutôt que sur leur communication. Les consommateurs disposent de choix, sans pouvoir remplacer seuls les infrastructures et les règles collectives.

Le protocole de Montréal, adopté en 1987 et entré en vigueur en 1989, montre une interaction concrète : les alertes sur la couche d'ozone conduisent les États à organiser la réduction puis l'élimination de substances, tandis que les industries doivent substituer leurs procédés et produits. Le [Secrétariat de l'ozone](#) décrit des obligations ajustables selon les connaissances. La coopération associe donc expertise, règles publiques et transformations techniques ; elle ne repose pas sur la seule bonne volonté individuelle.

III. Une action à coordonner entre échelles

Les villes et régions agissent sur l'aménagement, les transports et certains services. Les organisations internationales facilitent des normes, financements et coopérations, tandis que les États négocient des intérêts parfois divergents. Les populations les plus exposées ne sont pas toujours celles qui disposent des moyens d'agir. La campagne d'Hannah Rothstein et d'associations contre les forages dans la réserve arctique illustre cette dimension : les Gwich'in défendent un milieu lié à leur mode de vie, tandis que les décisions d'exploitation relèvent aussi des autorités fédérales. L'enjeu ne se réduit ni à une compétence technique ni à un simple choix de consommateur.

L'État n'est donc pas l'unique acteur, mais il reste un organisateur et un garant essentiels. Une protection efficace suppose de rendre les responsabilités lisibles et de combiner connaissances, participation et moyens contraignants. La pluralité ne doit pas devenir une manière pour chacun de renvoyer la responsabilité aux autres.

Dissertation 2 - Les acteurs et les modes de résolution des conflits depuis 1648

Problématique

Depuis Westphalie, la paix est recherchée par des négociations entre puissances, puis par des institutions et des acteurs plus nombreux. Cette diversification rend-elle les règlements plus durables ?

I. La diplomatie des États et l'équilibre

Les traités de 1648 illustrent une paix construite par la négociation après les destructions de la guerre. Les négociations de Münster et d'Osnabrück associent notamment le Saint-Empire, la France et la Suède. La reconnaissance de l'indépendance des Provinces-Unies et la réorganisation politique et religieuse de l'Empire montrent que le règlement combine statut des acteurs, territoires et garanties. Il ne supprime pas tous les conflits européens : la guerre franco-espagnole se poursuit jusqu'en 1659. Le congrès de Vienne, après Napoléon, cherche à stabiliser l'Europe par un équilibre des puissances et une concertation.

Ces méthodes peuvent limiter certaines guerres sans satisfaire les aspirations nationales. Elles reposent sur des engagements dont l'exécution dépend de la puissance et de l'intérêt des signataires.

II. La sécurité collective et ses instruments

La Société des Nations puis l'ONU proposent un cadre multilatéral. Le Conseil de sécurité peut agir par des décisions, des sanctions et des mandats. Médiation et opérations de paix s'ajoutent aux négociations bilatérales.

Le fonctionnement dépend cependant des membres, en particulier des grandes puissances. Le veto et les désaccords peuvent bloquer l'action. La crise irakienne de 2003 illustre la difficulté à préserver une décision collective face à une coalition déterminée à intervenir.

III. Construire un règlement accepté et applicable

Dans les conflits internes ou internationalisés, les accords doivent parfois associer groupes armés et acteurs locaux. Les organisations régionales, médiateurs et sociétés civiles peuvent faciliter les contacts. Un cessez-le-feu ne résout pas automatiquement le partage du pouvoir, la sécurité ou les déplacements de population.

Les accords de Dayton de 1995 donnent un exemple : la médiation américaine réunit les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la République fédérale de Yougoslavie. Le compromis maintient la Bosnie-Herzégovine comme État constitué de deux entités et prévoit des dispositions militaires et civiles. La [présentation officielle de décembre 1995](#) montre l'articulation entre arrêt des violences, organisation institutionnelle et mise en œuvre internationale. Le règlement met fin à la guerre,

mais l'équilibre entre groupes peut aussi rendre les décisions communes difficiles : sécuriser un accord ne revient pas à effacer immédiatement les divisions.

Justice, reconstruction et garanties de mise en œuvre complètent le règlement. Les modes de résolution se sont donc enrichis, mais aucun instrument ne garantit seul la paix. Leur efficacité dépend de la cohérence des moyens et de l'acceptation politique, au-delà du moment de la signature.

Étude critique - Espace et océans, outils de puissance

Deux mises en scène de la puissance

La couverture américaine de *Time* du 6 décembre 1968 représente deux astronautes dans une course vers la Lune. Le discours de Florence Parly du 5 mars 2019 accompagne le départ du groupe aéronaval du *Charles de Gaulle*. L'image médiatique dramatise une compétition ; la parole ministérielle définit et valorise une mission militaire.

Problématique : comment ces espaces permettent-ils d'affirmer une puissance, par la rivalité mais aussi par les alliances ?

L'espace : prestige et maîtrise technique

L'astronaute portant le drapeau américain est placé au premier plan ; celui à l'étoile rouge représente le rival soviétique. Le titre de la couverture transforme le programme lunaire en course. En décembre 1968, la réussite d'Apollo 11 de juillet 1969 n'a pas encore eu lieu : l'image exprime une attente et une compétition, pas la photographie d'une victoire acquise.

Les connaissances scientifiques et les moyens de lancement manifestent une capacité industrielle. Ils servent le prestige, mais aussi des services stratégiques comme l'observation et les communications. La couverture ne montre cependant ni les coûts ni les coopérations possibles.

L'océan : projection et autonomie d'action

Le groupe aéronaval permet à la France d'agir loin de son territoire. Le discours évoque la lutte contre Daech, le passage de Suez, le Golfe et l'océan Indien. La mobilité navale contribue à la connaissance de l'environnement stratégique et à la préparation du combat.

La ministre organise son propos autour de la protection, de la coopération et du rayonnement. La présence militaire porte donc un message diplomatique autant qu'une capacité d'emploi de la force. Le texte ne prouve pas à lui seul la réussite future de toutes les missions.

Coopérer pour être puissant

Les moyens européens, américains et australiens cités montrent qu'une puissance nationale peut se renforcer par l'interopérabilité et les alliances. L'autonomie ne signifie pas l'isolement complet. Les documents illustrent ainsi deux dimensions : se distinguer d'un rival et agir avec des partenaires.

Leur distance chronologique interdit d'en faire un même événement. Elle permet en revanche de comparer la place durable de la technique, du prestige et de la projection dans les stratégies étatiques. L'espace et les océans sont des outils de puissance, parce qu'ils donnent des capacités et parce que les acteurs savent en faire des signes visibles.